

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

FERMETURE RUE DE VERSAILLES

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R411-25, R417-10,

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Vu l'intervention de **la société Paris Vert Ouest au 16 rue de Versailles le vendredi 1^{er} mars,**

Vu la nécessité de procéder à **la fermeture de la rue ce jour à partir de 7h30 jusqu'à 12h** afin d'effectuer un coulage de béton par l'intermédiaire d'un camion pompe et d'une toupie,

Vu l'intérêt général,

ARRETE n°2024-57

ARTICLE 1 : La société Paris Vert Ouest est autorisée à procéder à la fermeture de la rue de Versailles le **vendredi 1^{er} mars de 7h30 à 12h** afin d'intervenir au 16 de la rue.

ARTICLE 2 : La fermeture de la rue de Versailles sera indiquée par les Services Techniques depuis la boulangerie située au 2 de la rue. L'arrêté municipal sera affiché par la Police Municipale. L'accès aux véhicules de secours et d'incendie devra être maintenu durant la durée de *l'intervention*.

ARTICLE 3 : Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

A Montfort l'Amaury, le 27 février 2024


Hervé PLANCHENAULT
Maire

Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines

